



VERS UN INDICATEUR INTERNATIONAL

POUR LES VICTIMES NON IDENTIFIÉES DES CONTENUS METTANT EN SCÈNE L'EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS

Récapitulatif



Cofinancé par le Fonds pour la sécurité intérieure
de l'Union européenne

ECPAT International est un réseau international composé de 102 coalitions et organisations de la société civile dans 93 pays. L'objectif d'ECPAT, soutenu par le Secrétariat ECPAT situé à Bangkok, en Thaïlande, est de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants dans le monde. Cette étude a été développée dans le cadre du programme d'ECPAT visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

INTERPOL est la plus grande organisation internationale de police au monde. Son siège est basé à Lyon, en France et elle compte 192 pays membres. Cette étude a été développée en collaboration avec l'Unité Pédocriminalité (Crimes against Children - CAC), qui opère dans le cadre du programme Criminalité organisée et nouvelles formes de criminalité d'INTERPOL. L'Unité CAC a pour mission de coordonner et de traiter les crimes commis contre des enfants, l'accent étant essentiellement placé sur l'exploitation et les abus sexuels. La base de données ICSE constitue, en tant que plate-forme collaborative internationale pour l'identification des victimes, un élément central dans ce cadre.

Conception : Quo Global
Bangkok, Thaïlande

© INTERPOL, 2018

Les statistiques, graphiques et tableaux du présent document sont basés sur une analyse d'échantillons de la base de données ICSE (International Child Sexual Exploitation, base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants) d'INTERPOL extraits en juin et août 2017 et d'entretiens menés en novembre 2017. Le rapport complet est disponible sous www.ecpat.org.

ECPAT International

328/1 Phayathai Road,
Ratchatewi, Bangkok 10400
Thaïlande

Site Web : www.ecpat.org

Adresse électronique : info@ecpat.org

Pour plus d'informations :



Clause de non-garantie

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication reflète uniquement les opinions de l'auteur. La Commission européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation des informations incluses.

Introduction

Il s'agit du récapitulatif d'une étude plus longue, intitulée *Vers un indicateur international pour les victimes non identifiées des contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants* et publiée par ECPAT International et INTERPOL en février 2018. L'étude a été financée par l'Union européenne et menée entre 2016 et 2018 sous le titre de projet I-CARE (International Child Sexual Exploitation (ICSE) Database Connectivity and Awareness Raising Enhancements, amélioration de la connectivité et sensibilisation accrue à la base de données ICSE). Elle était basée sur une analyse quantitative et qualitative et fut menée en deux parties :

- La première partie de l'étude fut une analyse d'informations enregistrées pour plus d'un million de fichiers multimédias d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants dans la base de données ICSE (International Child Sexual Exploitation, base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants). Quasiment 47 % des fichiers de la base de données portent sur des victimes mineures identifiées par les services chargés de l'application de la loi. Le reste des fichiers présente des enfants non identifiés. Huit cents séries de vidéos et d'images stockées dans la base de données ont été sélectionnées de manière aléatoire pour un examen visuel plus détaillé.
- La deuxième partie de l'étude portait sur la consultation de personnels de services chargés de l'application de la loi et d'experts de l'exploitation sexuelle des enfants du monde entier.

Limites de l'étude

Les informations de la base de données ICSE peuvent être utilisées comme un indicateur de profil des victimes et de certains modèles de comportement des délinquants sexuels. Elles permettent également d'obtenir des connaissances en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Il est cependant important de prendre en compte les limites de cette étude, qui incluaient notamment les limites suivantes :

1. Les informations de la base de données ICSE ne sont pas collectées à des fins d'analyse empirique. La base de données est un outil conçu à des fins d'investigation uniquement.

Base de données ICSE (International Child Sexual Exploitation, base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants)

La base de données ICSE, gérée par INTERPOL et hébergée à Lyon, en France, est un outil spécialisé destiné à l'utilisation par les organismes certifiés chargés de l'application de la loi et d'autres personnels dans le cadre des investigations portant sur des contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants. Elle contient plus d'un million d'images, de vidéos et d'empreintes numériques, téléchargés par et pour 88 pays suite à des enquêtes portant sur des abus sexuels d'enfants en ligne.

Les principaux objectifs de la base de données sont de faciliter le processus d'identification des enfants victimes d'abus sexuels et de limiter la duplication des efforts des organismes chargés de l'application de la loi.

Certains contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants ne sont pas regroupés dans la base de données ICSE. L'essentiel des contenus est cependant classé en séries avec un thème commun de manière à faciliter les enquêtes et à augmenter le potentiel pour l'identification des enfants victimes.

Les contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants font référence à des contenus présentant des actes d'abus sexuels et/ou exhibant les parties génitales de l'enfant.

Les contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants incluent tous les contenus sexualisés présentant des enfants, dont les contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants.

La distinction entre les contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants et les contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants s'effectue généralement sur le plan du statut légal. La base de données ICSE incluant aussi bien des contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants que des contenus mettant en scène l'exploitation d'enfants et toute discussion portant sur la catégorie plus large des contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants étant pertinente pour toute discussion portant sur les contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants, cette étude s'est intéressée aux deux types de contenus.

2. Les capacités de collecte et d'analyse de données des utilisateurs et administrateurs de la base de données ICSE sont limitées par leur principal objectif, à savoir l'identification des victimes (par opposition à la recherche).
3. Les informations de la base de données ICSE sont renseignées par différents utilisateurs de différents pays. Des incohérences et des omissions (liées à l'utilisation de zones de texte libre, par exemple) sont apparues au niveau des données renseignées analysées dans le cadre de cette étude, ce qui a pu avoir un impact négatif sur la qualité de l'ensemble de données.
4. En décembre 2017, la base de données ICSE était directement accessible à 53 des 192 pays membres d'INTERPOL, ainsi qu'à des spécialistes d'INTERPOL et d'Europol. De plus, même si la base de données contient des données téléchargées par et pour 68 pays, plus de 50 % de la population mondiale vit dans des pays qui ne sont pas connectés à la base de données ICSE. De nombreux autres pays pourraient donc contribuer aux données, ce qui permettrait d'identifier davantage d'enfants.
5. Les données extraites pour cette étude à partir d'images et de vidéos relevant de la catégorie « non identifiés » de la base de données ne constituaient pas un échantillon pur. Il est en effet possible que les dossiers aient été mis à jour et que certaines victimes marquées en tant que non identifiées aient été en fait identifiées.

L'étude de contenus largement illégaux et extrêmement sensibles tels que ceux pris en compte ici implique de nombreuses considérations légales, institutionnelles et éthiques. Leur prise en compte a été assurée par la mise en place d'une série de mesures, dont les suivantes :

1. Un accord de traitement et de partage de données entre INTERPOL et ECPAT International
2. La désignation d'un Groupe de travail technique international pour superviser et valider l'étude et les activités connexes
3. Un protocole de recherche développé par ECPAT International et validé par le Groupe de travail technique. Cela incluait une vérification éthique *ad hoc* effectuée par des membres du Groupe de travail technique.

La grande majorité des contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne est produite par des personnes appartenant au cercle de confiance de la victime. L'identification des victimes est donc une priorité. Elle permet de mettre les enfants en sécurité et constitue souvent la première étape vers l'identification du délinquant sexuel. Il y a un besoin urgent de remédier au manque de recherches effectuées sur les enfants non identifiés qui apparaissent dans les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne et d'analyser la qualité de la réponse apportée à ce problème par les services chargés de l'application de la loi dans le monde entier.

L'objectif de cette étude était, par le biais de l'analyse d'images, de vidéos et de données de cas (métadonnées) stockées dans la base de données ICSE hébergée par INTERPOL, de :

1. développer un profil descriptif des enfants non identifiés présents dans les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants de la base de données ICSE et
2. fournir des connaissances concernant l'utilisation et le contenu de la base de données ICSE.

Par extension, le projet cherchait également à :

3. contribuer à la production d'indicateurs pour les victimes non identifiées de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants,
4. fournir des preuves afin d'inciter les états à allouer les ressources nécessaires pour mieux traiter le problème de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants en ligne, notamment dans le cadre des contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants et
5. formuler des recommandations pour la suite des recherches et pour l'amélioration des activités internationales d'identification de victimes coordonnées par INTERPOL via la base de données ICSE.

L'étude s'est également basée sur une large sélection de recherches menées sur l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, y compris celles du National Center for Missing and Exploited Children aux États-Unis.

PARTIE 1 : DÉCOUVERTES BASÉES SUR L'ANALYSE DES DONNÉES DE LA BASE DE DONNÉES ICSE

Victimes

Sexe

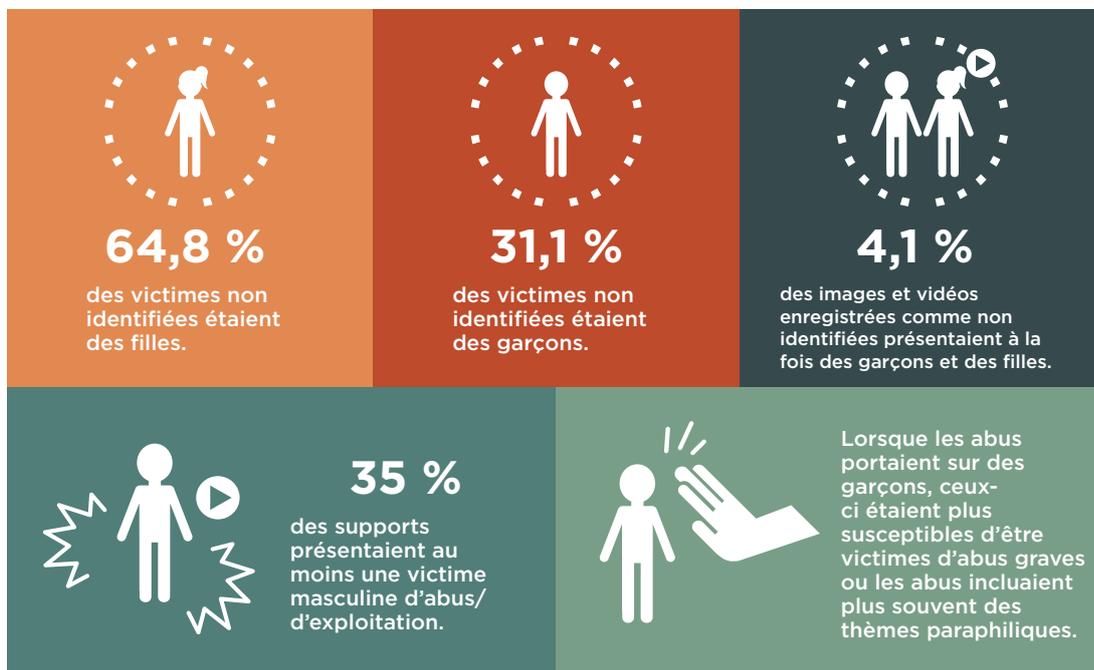
- Sur les 72,5 % de cas où le sexe de la victime était enregistré, 64,8 % des fichiers multimédias non identifiés représentaient des enfants de sexe féminin, 31,1 %, des enfants de sexe masculin et 4,1 %, des enfants à la fois de sexe masculin et de sexe féminin. Lorsque les abus portaient sur des garçons, ceux-ci étaient plus susceptibles d'être victimes d'abus graves ou les abus incluaient plus souvent des thèmes paraphiliques.
- **En quoi est-ce important ?** On pense souvent que les filles constituent l'essentiel des victimes d'exploitation et d'abus sexuels. La proportion significative de garçons présents dans les vidéos et images non identifiées de la base de données ICSE invite cependant à se focaliser davantage sur ce groupe.

Selon le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux V de l'Association américaine de psychiatrie, une personne peut être diagnostiquée comme souffrant de troubles paraphiliques si elle :

« ressent une souffrance concernant ses attirances sexuelles qui ne résulte pas seulement de la désapprobation de la société ou

a du désir sexuel ou des pratiques sexuelles qui impliquent de provoquer la souffrance psychologique, de blesser ou de tuer une autre personne ou ressent du désir pour des pratiques sexuelles impliquant des personnes non consentantes ou qui ne sont pas en mesure de donner un consentement légal ».

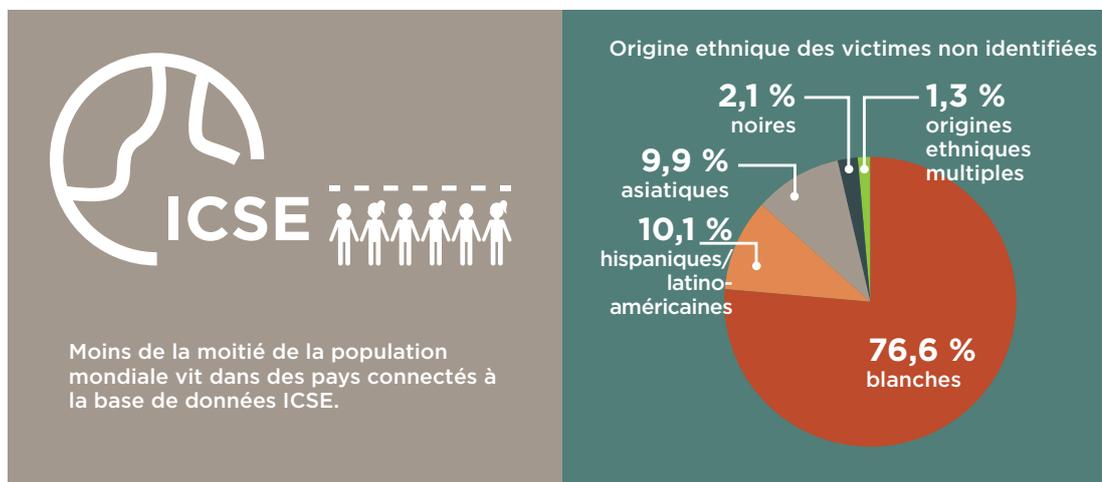
Lorsque le sexe de la victime a été enregistré pour les victimes non identifiées :



Origine ethnique

- L'origine ethnique des victimes a pu être déterminée dans 93,9 % des séries analysées : 76,6 % des victimes étaient des enfants de type caucasien, 10,1 %, des enfants de type hispanique ou latino, 9,9 %, des enfants de type asiatique et 2,1 %, des enfants de type africain. Une faible proportion des séries de la catégorie (1,3 %) présentait des enfants de différentes origines ethniques.
- **En quoi est-ce important ?** L'origine ethnique des victimes peut parfois être un indicateur du lieu des abus ou de l'exploitation. L'origine ethnique des victimes de la base de données ne dépeint cependant pas nécessairement une image précise de l'origine ethnique des victimes à l'échelle mondiale, la base de données ICSE est en effet alimentée par les images et les vidéos de certains pays uniquement. Cela souligne la nécessité de connecter davantage de pays et de régions à la base de données de manière à obtenir une compréhension plus nuancée des profils ethniques des victimes.

Origine ethnique des victimes non identifiées dans la base de données ICSE en fonction de l'analyse visuelle :



Âge et gravité de la victimisation sexuelle

- Lorsque l'âge de la victime non identifiée a pu être déterminé, 56,2 % des cas concernaient des enfants prépubères, 25,4 % des enfants pubères et 4,3 %, de très jeunes enfants (nourrissons et tout-petits). 14,1 % des cas présentaient des enfants de différents âges.
- L'étude a mis en évidence un lien entre l'âge de la victime et la gravité des abus. Lorsque les victimes étaient très jeunes, elles étaient plus susceptibles d'être soumises à des abus graves. On a également déterminé que les très jeunes enfants étaient plus concernés que les victimes pubères par les abus et l'exploitation relevant également de paraphilie.

En quoi est-ce important ?

- On pense souvent que les victimes d'abus sexuels sont des enfants plus âgés. Cela peut être partiellement lié à l'attention accrue des médias et la sensibilisation du public aux risques associés à l'utilisation des technologies et d'Internet par les jeunes, ce qui inclut la production d'images et de vidéos par des jeunes. Cela peut également être dû au fait qu'il est difficile pour la plupart des gens d'imaginer une agression sexuelle extrême sur un nourrisson.

La victimisation d'enfants est inexcusable, quel que soit leur âge. Plus de 60 % des victimes non identifiées de cette étude étaient toutefois des enfants prépubères, dont de très jeunes enfants (nourrissons et tout-petits). Cette découverte souligne la nécessité de réfléchir et éventuellement de mettre l'accent sur cette tranche d'âge dans le cadre de la politique et du programme.

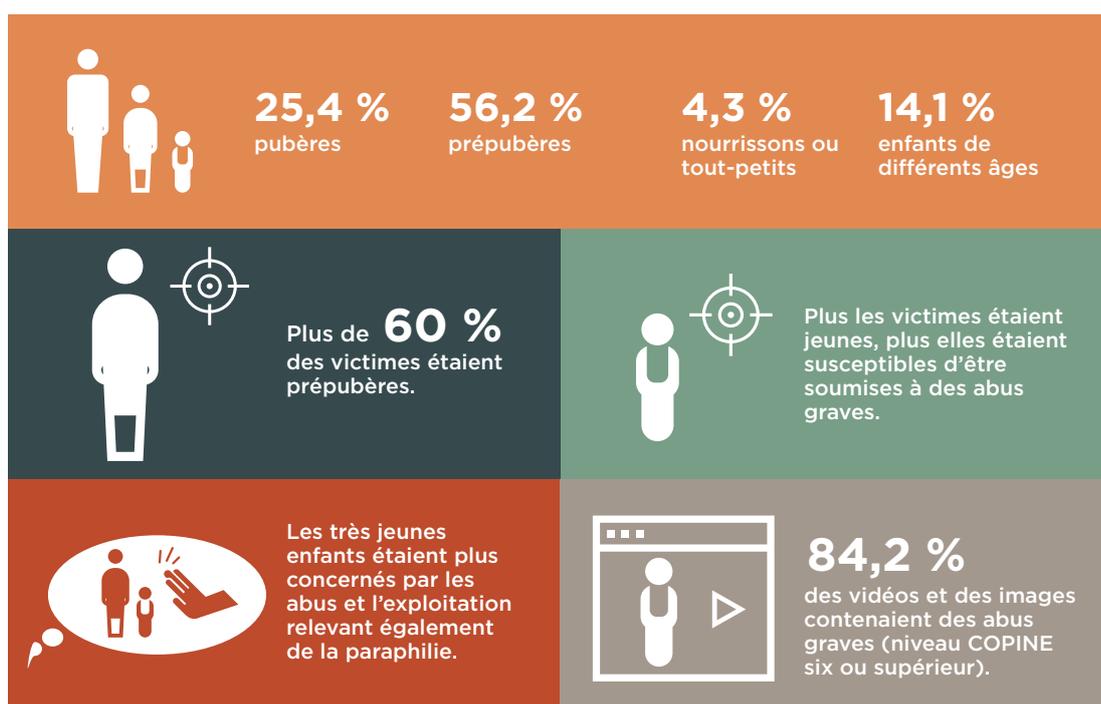
Combating Paedophile Information Networks in Europe (COPINE)

Le programme COPINE, développé par l'Université de Cork, en Irlande, est un système permettant de classer la gravité du large spectre de victimisations présentées dans les contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants en ligne. Les images ou vidéos de niveau un dans le programme COPINE sont considérées comme se trouvant au niveau inférieur du spectre tandis que le niveau dix du programme indique que les images présentent des abus plus graves ou des paraphilies problématiques telles que des actes de bestialité, de sadisme, d'humiliation ou de nécrophilie.

84,2 % de l'échantillon analysé d'images ou de vidéos de la base de données ont été classés comme appartenant au niveau six ou à un niveau supérieur du programme COPINE, ce qui signifie que les images ou les vidéos contenaient des poses érotiques explicites, des activités sexuelles explicites, des agressions (graves), des actes de sadisme ou autres paraphilies problématiques.

Lorsque la victime était plus jeune ou un garçon, le classement COPINE était plus susceptible d'être de sept ou plus.

Âge des victimes non identifiées :



Délinquants sexuels

Sexe

- L'identification du sexe du délinquant ne fut possible que dans moins de 50 % des séries analysées. Lorsque l'identification était possible, la grande majorité des délinquants sexuels étaient des hommes (92,7 %). Les délinquantes sexuelles étaient le plus souvent en compagnie d'un homme dans l'échantillon (dans 5,5 % des cas valables). Lorsque les images présentaient l'abus d'enfants par des hommes et des femmes, les hommes enregistraient quasiment toujours l'acte sexuel tandis que les femmes étaient activement impliquées dans l'abus du ou des enfants. Lorsque les femmes abusaient seules d'un enfant (2 % des séries analysées), elles semblaient plus jeunes (certaines étaient de jeunes adultes) que celles présentées dans les abus d'enfants avec un homme.
- **En quoi est-ce important ?** Cette découverte vient étayer l'affirmation selon laquelle la plupart des producteurs de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants sont des hommes. La proportion bien moindre de délinquantes sexuelles présentes dans les séries analysées ne limite cependant l'importance de comprendre le rôle joué par les femmes adultes et les jeunes femmes dans l'exploitation et les abus d'enfants. Que les femmes soient présentes aux côtés d'hommes ou abusent seules d'un enfant, il fut difficile de déterminer à partir d'une évaluation visuelle si l'exploitation et les abus présentés étaient commis sur les ordres de l'homme ou de la femme ou en tant qu'acte collaboratif. De toute évidence, le rôle joué par les femmes dans les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants est complexe, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer si les femmes agissent en tant qu'auteur et/ou facilitateur du crime. Cette question nécessite d'autres études spécialisées qui pourront servir au développement de stratégies améliorées pour la gestion et la prévention de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants.

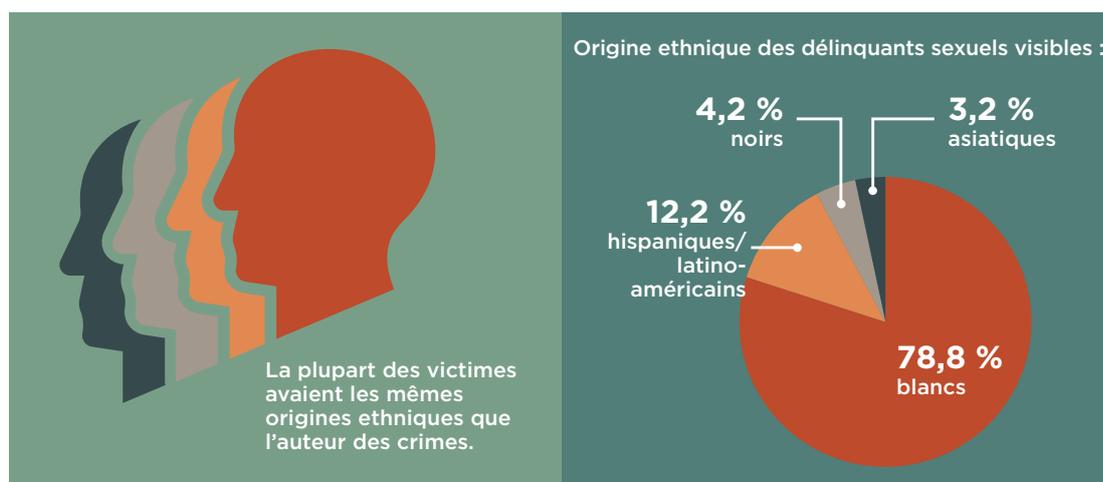
Sexe des délinquants sexuels visibles :



Origine ethnique

- En raison d'un certain nombre de problèmes, y compris le fait que les délinquants sexuels peuvent masquer leur identité lors de la production de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, l'origine ethnique des délinquants sexuels n'a pu être déterminée que dans moins de 25 % des cas. Toutefois, lorsque cette détermination a été possible, 78,8 % des délinquants sexuels étaient de type caucasien, 12,2 %, de type hispanique ou latino, 4,2 %, de type africain et 3,2 %, de type asiatique.
- **En quoi est-ce important ?** Plusieurs raisons ont été identifiées pour expliquer les faibles proportions de certains groupes ethniques dans les profils de producteurs de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, y compris la zone géographique actuelle des pays connectés à la base de données ICSE. Selon cette étude, les producteurs de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants semblent préférer les victimes de la même origine. Il faut cependant noter que cela peut également être lié à la proximité et à l'opportunité lorsque le délinquant sexuel fait partie du cercle de confiance ou de l'entourage de la victime ou lorsque des délinquants sexuels itinérants abusent d'enfants dans leur propre pays ou région. Cela contredit l'hypothèse selon laquelle l'exploitation sexuelle d'enfants est un crime perpétré par des hommes blancs se rendant dans des pays en voie de développement. Les exceptions possibles sont les cas de délinquants sexuels itinérants qui voyagent en dehors de leur pays ou région pour abuser des enfants.

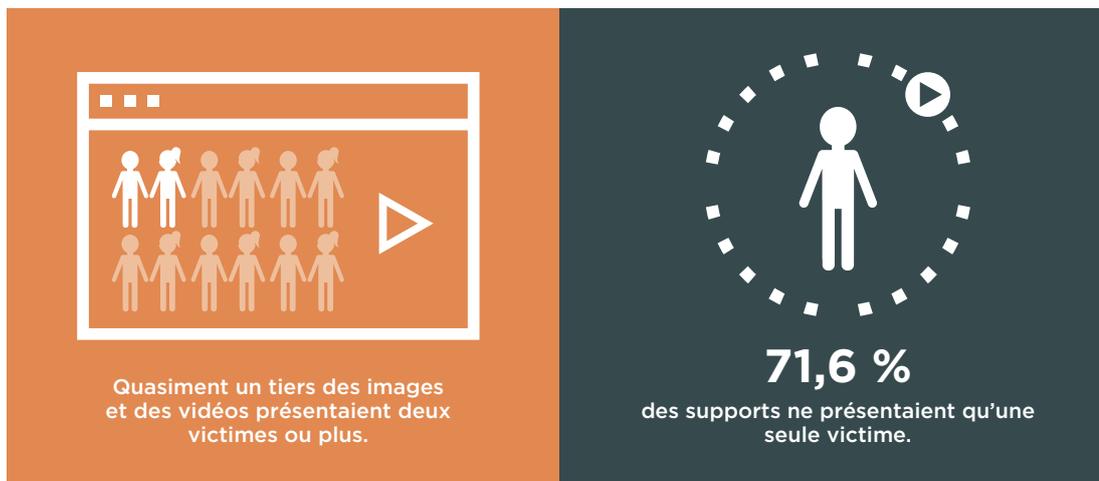
Origine ethnique des délinquants sexuels visibles :



Nombre de victimes

- Dans les séries éligibles, 71,6 % présentait une victime, 15,7 %, deux victimes, 4,4 %, trois victimes, 2,3 %, quatre victimes et 6 %, cinq victimes ou plus.
- **En quoi est-ce important ?** La compréhension de la situation des enfants non identifiés nécessite d'obtenir des informations relatives au contexte de leur victimisation. La proportion élevée de victimes seules peut par exemple résulter de la nature secrète des abus sexuels d'enfants, le délinquant sexuel réduisant l'enfant victime au silence par le biais du pédopiégeage, de la manipulation et des menaces. Les cas impliquant plusieurs victimes peuvent indiquer des abus intrafamiliaux (frères et sœurs, par exemple) ou par des pairs ou un profil de délinquant plus opportuniste (abus d'enfants par des délinquants sexuels itinérants, par exemple).

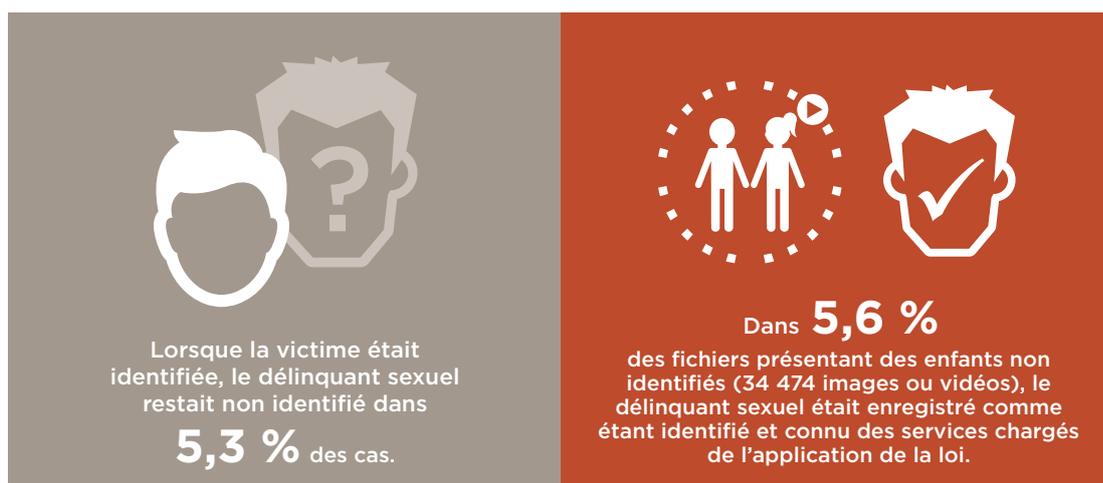
Nombre de victimes visibles dans les séries analysées :



Services chargés de l'application de la loi et identification des victimes

Statut d'identification des délinquants sexuels et/ou des victimes

- Dans 5,6 % des fichiers présentant des enfants non identifiés (34 474 images ou vidéos), le délinquant sexuel a été enregistré comme étant identifié et connu des services chargés de l'application de la loi. Lorsque la victime était identifiée, le délinquant sexuel restait non identifié dans 5,3 % des cas.
- **En quoi est-ce important ?** Ces résultats permettent de mieux comprendre les défis sur plusieurs niveaux que présente l'identification des victimes. Par exemple, lorsqu'un délinquant sexuel est identifié mais pas sa ou ses victimes, les raisons peuvent être liées au profil et au niveau de coopération du délinquant sexuel, à la forme de délit (production de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants par des délinquants sexuels itinérants ou par des abus sexuels d'enfants en ligne en direct) ou même à un retard ou un problème dans le partage d'informations entre les organismes chargés de l'application de la loi. Lorsqu'une victime est identifiée mais pas l'auteur de l'abus, il peut s'agir de cas d'abus commis par des délinquants sexuels itinérants ou d'abus sexuels d'enfants en ligne en direct. Cela démontre également la mesure dans laquelle les différents moyens disponibles en ligne et hors ligne pour abuser d'enfants compliquent les efforts d'identification des victimes et des auteurs.



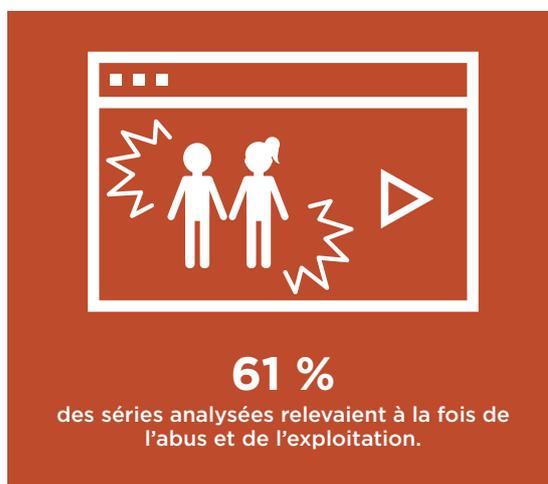
Lieu d'abus confirmé ou suspecté

- Pour 10,7 % des cas, ou 65 606 images et vidéos considérées par les utilisateurs de la base de données ICSE comme présentant des victimes non identifiées, un lieu d'abus suspecté a été enregistré, avec 72 pays enregistrés dans la base de données en tant que lieux suspectés d'abus d'enfants. Dans quasiment 45 % des cas identifiés, le lieu des abus des séries identifiées était inconnu ou n'avait pas été enregistré par l'utilisateur de la base de données ICSE.
- **En quoi est-ce important ?** Les pays qui apparaissent le plus souvent en tant que pays suspectés dans les cas non identifiés ne sont pas nécessairement des pays avec un taux d'abus sexuels d'enfants ou de production de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants plus élevé. Cela peut être lié au fait que ces pays sont plus facilement reconnaissables par les experts en matière d'identification des victimes ou sont plus fréquemment associés à une grande région ou un grand groupe linguistique. Les balises liées à des pays suspectés d'abus peuvent contribuer à l'identification des victimes, même s'il ne s'agit pas d'informations confirmées. Les services chargés de l'application de la loi s'appuient sur des enquêteurs et des réseaux actifs dans les pays signalés pour étudier les contenus et déterminer si le lieu identifié est le bon. Les résultats concernant les pays suspectés d'abus sont particulièrement utiles pour identifier les zones de formation et les régions ou pays qui doivent être pris en compte en priorité dans le cadre de la connexion à la base de données ICSE.
- Le lieu d'abus pour les cas identifiés a été établi un peu plus de la moitié du temps, cette information est cependant enregistrée par les utilisateurs de la base de données ICSE en fonction de données confirmées liées aux cas identifiés (obtenues suite à l'identification d'un enfant et/ou d'un délinquant sexuel, par exemple) au sujet du lieu d'enregistrement des images ou vidéos et/ou du lieu où l'abus s'est déroulé. En conséquence, les pays enregistrés plus fréquemment que d'autres en tant que lieux d'abus confirmés sont généralement des pays présentant de bons résultats en matière d'identification de victimes et disposant d'une politique claire en matière de téléchargement d'informations dans la base de données ICSE.
- Inversement, les pays peu souvent enregistrés ou pas du tout enregistrés en tant que lieux d'abus dans des cas identifiés ne doivent pas être considérés comme ayant un plus faible taux d'abus sexuels d'enfants ou de production de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants. Il peut s'agir de pays qui ne sont pas encore connectés à la base de données ICSE, de pays qui ne procèdent pas activement au téléchargement et à la mise à jour de leurs cas dans la base de données ICSE et/ou de pays ne disposant pas d'un programme d'identification des victimes. Les images d'abus d'enfants peuvent être produites, téléchargées et partagées en ligne dans le monde entier. Face à cette réalité, l'identification des victimes sans l'aide d'un réseau international avec des homologues dans les autres pays peut s'apparenter à la recherche d'une aiguille dans une botte de foin, comme le montre la proportion élevée d'images et de vidéos qui ne sont pas liées à un pays suspecté d'abus.



Lien entre contenus mettant en scène de l'exploitation et contenus mettant en scène des abus dans les séries

- 84,2 % des séries analysées présentaient des abus sexuels d'enfants tandis que 15,2 % des séries incluaient des contenus présentant des activités sexuelles relevant de l'exploitation.
- Même si cela n'a pas fait l'objet d'un codage formel pour l'étude, plus de 61 % des séries analysées ont été identifiées comme relevant à la fois de l'abus et de l'exploitation, ce qui signifie que l'on a trouvé à la fois des images d'abus sexuels universellement illégaux et des images d'exploitation potentiellement légales d'une même victime.
- **En quoi est-ce important ?** La proportion significative de séries incluant à la fois des images d'exploitation et d'abus souligne la complexité de la victimisation lorsque les frontières entre les images et vidéos acceptables et donc légales et celles présentant un acte illégal sont floues. Une personne ressentant un intérêt sexuel pour les enfants peut par exemple produire et collecter des images/vidéos acceptables aux yeux de la loi et donc légales, ainsi que des images/vidéos totalement illégales.



Images et vidéos produites par des jeunes

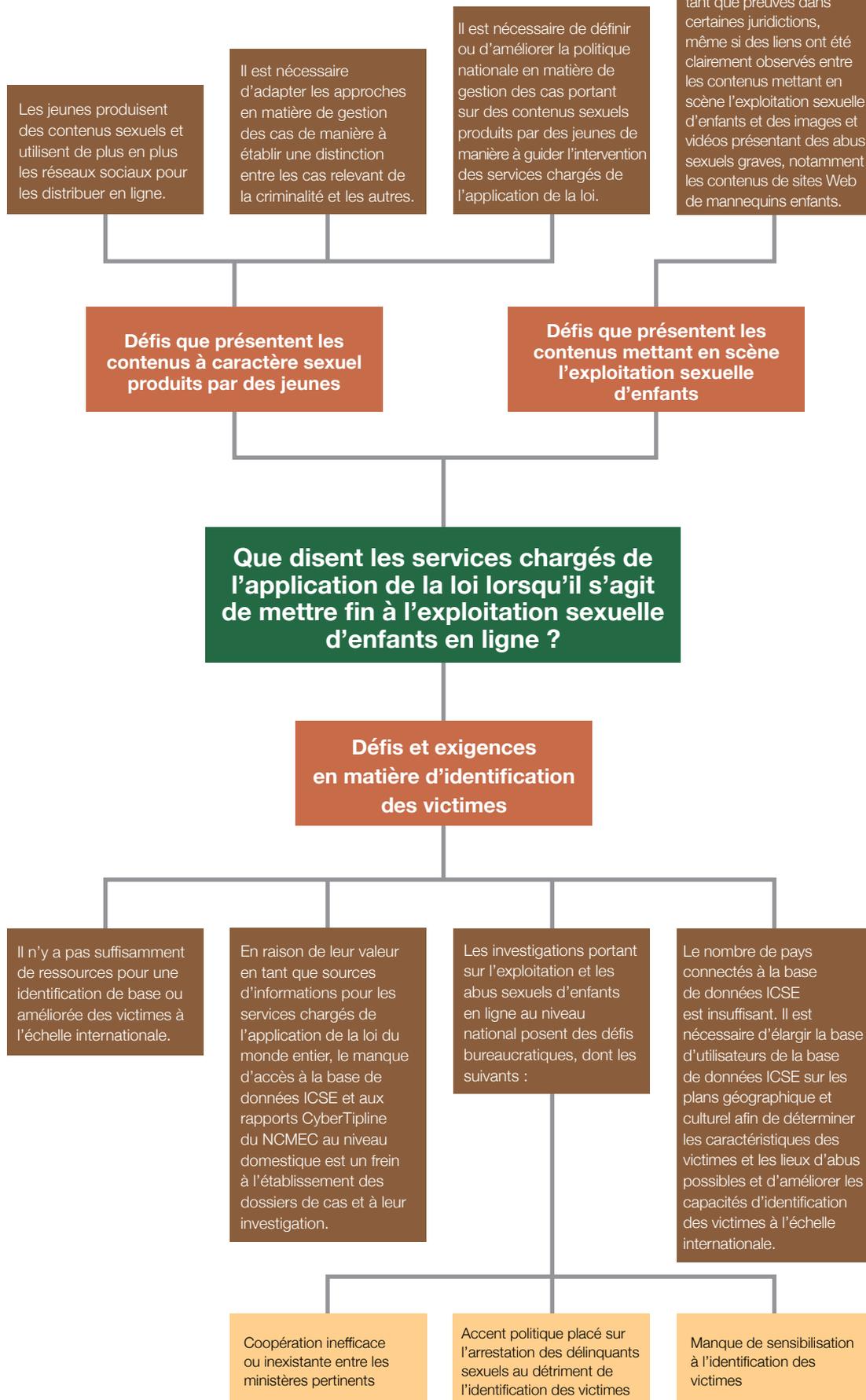
- L'étude n'incluaient pas les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants produits par des jeunes dans l'analyse formelle, essentiellement parce qu'il était quasiment impossible de déterminer en regardant les images si elles étaient produites de manière spontanée, de manière forcée ou à la demande d'un autre enfant ou d'un adulte.
- Toutefois, selon les observations formulées pour les contenus semblant relever de cette catégorie, il existait une large gamme d'activités sexuelles présentées. Elles incluaient aussi bien des selfies plus innocents de jeunes nus ou à moitié nus que des présentations d'activités sexuelles extrêmes impliquant des actes de bestialité et du sadomasochisme.
- De nombreuses images étaient produites dans des intérieurs de maison, d'autres semblaient avoir été produites dans des établissements scolaires et présentaient des étudiants en uniforme.
- Les niveaux de production de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants de ces cas étaient relativement complexes et mettaient au défi la distinction simpliste classique qui a été établie entre le contenu produit par des jeunes et celui généré par des délinquants sexuels.

PARTIE 2 : CONSULTATION DES SERVICES CHARGÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI - PERSPECTIVES NATIONALES CONCERNANT L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE ET L'IDENTIFICATION DES VICTIMES

Pourquoi avons-nous consulté les services chargés de l'application de la loi ?

Il était important d'évoquer certaines découvertes de l'étude avec les services chargés de l'application de la loi impliqués dans les enquêtes sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne dans le monde entier. Cela était partiellement dû aux limitations au niveau des informations ayant pu être extraites de la base de données pour une analyse approfondie des perspectives des services chargés de l'application de la loi. De plus, le fait de parler avec des enquêteurs qui traitent des contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants dans le cadre de leur travail a permis de disposer d'une source de données complémentaire très utile pour expliquer les résultats de la première partie de l'étude. Ces connaissances ont permis de mettre en évidence un certain nombre de défis que les services chargés de l'application de la loi doivent relever lorsqu'ils enquêtent sur ces crimes.

Consultation des services chargés de l'application de la loi : perspectives nationales concernant l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et l'identification des victimes



Ce que nous avons appris de l'étude

Concernant la base de données ICSE et l'identification des victimes

1. Le décompte du nombre de victimes non identifiées dans la base de données ICSE et dans le monde est une tâche complexe.

Les informations incluses dans la base de données ICSE se limitent aux images et vidéos présentant des victimes identifiées et non identifiées saisies et téléchargées par les services chargés de l'application de la loi dans le monde entier dans le cadre de leurs enquêtes. Le nombre de victimes identifiées enregistrées dans la base de données ICSE était de 10 000 en janvier 2017. Il demeure cependant difficile, pour plusieurs raisons, de déterminer avec précision le nombre de victimes non identifiées dans la base de données. Plus généralement, les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants saisis par les services chargés de l'application de la loi auprès de délinquants sexuels appréhendés et/ou en ligne ne constituent qu'une très faible proportion du volume total de ces contenus en ligne. De nombreux délinquants sexuels ne sont pas appréhendés et il est de notoriété publique que le nombre de victimes non identifiées est bien supérieur à celui dont nous avons actuellement connaissance. La plupart de ces victimes n'attirera jamais l'attention des services chargés de l'application de la loi.

2. La base de données ICSE est unique, aussi bien par sa nature que par son potentiel.

L'étude suggère qu'en dépit que certaines limites et contraintes, la base de données ICSE reste une source de données unique en ce qui concerne les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants du monde entier. Son rôle distinct est de contribuer au rôle logique d'INTERPOL en tant que coordinateur et hôte des connaissances internationales relatives aux contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants.

Toutefois, afin de développer une compréhension plus complète et intégrée de la situation des victimes de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, les chercheurs doivent accéder à un ensemble de données bien plus large que celui actuellement inclus dans la base de données ICSE. Cela implique notamment d'augmenter le volume et la qualité des données de la base de données ICSE, ainsi que d'avoir accès à des données d'autres grands organismes nationaux chargés de l'application de la loi dans le monde entier.

3. Notre connaissance des caractéristiques et des expériences des victimes de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants est limitée par le manque d'approches de catégorisation normalisées ou comparables.

Ces défis sont très largement liés aux différences d'échantillonnage, d'enregistrement des cas et d'approches de catégorisation des données entre les études existantes. Cela souligne les défis sur le plan du fonctionnement et de la recherche que les différentes approches de catégorisation utilisées par les services chargés de l'application de la loi du monde entier posent.

4. Les ressources des programmes d'identification des victimes semblent avoir un impact sur les taux d'identification.

Cette étude suggère fortement, par le biais de son analyse des lieux d'abus confirmés (cas identifiés) et suspectés (cas non identifiés) enregistrés dans la base de données ICSE par des utilisateurs du monde entier, que les ressources attribuées aux programmes d'identification des victimes des services chargés de l'application de la loi augmentent les chances que les victimes de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants soient identifiées.

Concernant les victimes et les délinquants sexuels

1. Les très jeunes victimes sont plus susceptibles d'être exposés à des abus graves de la part des adultes.
2. Les garçons constituent une proportion significative des victimes et sont plus susceptibles d'apparaître dans des images extrêmes.
3. Une proportion significative (61 %) des séries analysées contenait des images et des vidéos relevant à la fois de l'abus et de l'exploitation et, dans la grande majorité des séries analysées provenant de sites de mannequins enfants, des contenus relevant à la fois de l'abus et de l'exploitation étaient visibles.
4. Il est difficile de déterminer avec précision les principales caractéristiques des victimes, telles que l'âge, surtout au niveau des différents groupes ethniques.

5. La plupart des délinquants sexuels sont des hommes. Des femmes sont cependant également impliquées dans l'exploitation et l'abus d'enfants et il est clair que leur rôle est complexe.
6. Le phénomène d'images sexuelles produites par des jeunes semblent représenter un défi pour les services internationaux chargés de l'application de la loi, que ce soit en termes de détection et d'intégration de ces images aux bases de données internationales ou en termes d'identification et de classification de ses victimes.

La suite : utilisation de la base de données ICSE pour le développement d'un indicateur international

En décembre 2017, 53 pays, ainsi qu'Europol et INTERPOL étaient connectés à la base de données ICSE. De nombreux pays ne sont toujours pas connectés. Ce chiffre est loin d'être négligeable, il signifie toutefois que les informations disponibles au sujet des enfants identifiés et non identifiés sont limitées aux informations mises à disposition par les utilisateurs et pays connectés ou fournies à INTERPOL par un pays membre en vue d'être incluses à la base de données. Il y a une grande marge de manœuvre en matière d'augmentation du nombre de pays et d'organismes chargés de l'application de la loi participant à la base de données.

Il existe des défis clairs mais également des opportunités associées à la mesure efficace des contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants dans le monde entier. Il est évident que cet objectif nécessitera une consultation complète et une totale collaboration entre le secteur de la recherche et les gestionnaires de référentiels internationaux de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, qu'ils aient été obtenus par les services chargés de l'application de la loi et/ou par d'autres secteurs tels que les assistances téléphoniques.

Pour atteindre cet objectif, l'étude *Vers un indicateur international pour les victimes non identifiées des contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants* propose un cadre de développement de connaissances au sujet de la situation des victimes non identifiées de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants et au-delà. Elle offre également une approche de catégorisation qui peut être développée et adaptée dans le cadre de la définition de profils descriptifs de victimes non identifiées dans de futures études, ainsi qu'une série de mécanismes pour l'extraction anonyme et le partage de données normalisées entre les gestionnaires d'informations.

Recommandations pour les politiques et programmes futurs

Les découvertes et conclusions de cette étude permettent de formuler un certain nombre de recommandations, aussi bien au niveau de l'amélioration de la base pour le développement d'un ensemble d'indicateurs internationaux pour les contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants qu'au niveau des domaines potentiels de futures recherches. Ces recommandations incluent les suivantes :

1. Continuer à augmenter le nombre de pays connectés à la base de données ICSE et encourager l'utilisation régulière, ainsi que la mise à jour et le partage des informations de la base de données. Cela doit être effectué dans les limites des ressources et des capacités des services chargés de l'application de la loi. L'accent doit être placé sur l'utilisation de technologies et autres moyens visant à soutenir et améliorer le travail des enquêteurs et analystes du monde entier au lieu d'augmenter les demandes qui leur sont imposées.
2. S'appuyer sur les efforts existants pour harmoniser les approches en matière de catégorisation des contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants au niveau de l'ensemble des pays et entre les différentes juridictions.
3. S'appuyer sur les efforts existants pour harmoniser les approches en matière de partage des informations relatives aux enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels au sein et entre les pays et de coopération pour l'identification des victimes, que ce soit via la base de données ICSE ou, plus généralement, via des rencontres d'experts et d'enquêteurs spécialisés.
4. Faciliter la consolidation d'un ensemble de données qui est basé sur des normes de données communes qui peuvent être reconnues au niveau de l'ensemble des pays et entre les différentes juridictions et qui peut être utilisé pour l'analyse de la situation globale des enfants non identifiés.

5. Intégrer des mécanismes dans les futures itérations de la base de données qui permettront une analyse instantanée et régulière des tendances de manière à fournir des informations pour les futurs programmes de recherche sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants. De même, développer avec des partenaires technologiques clés une utilisation optimale des technologies existantes et des technologies nouvelles de manière à contribuer à l'identification des victimes.
6. Reconnaître le lien entre les ressources attribuées aux programmes d'identification des victimes et l'identification des enfants victimes. Cela peut être effectué en demandant à ce qu'un accent accru soit placé sur la protection de l'enfance et l'identification des victimes dans les priorités/projets politiques nationaux.
7. Préconiser une interconnexion accrue entre les bases de données des services chargés de l'application de la loi dans le monde entier.
8. Adopter une approche plus holistique à l'égard de l'investigation et de l'étude des crimes en ligne et hors ligne commis sur des enfants plutôt que de maintenir une séparation entre l'exploitation et les abus en ligne et hors ligne qui sont de plus en plus interconnectés.
9. Partager davantage d'informations au sujet des modèles de délinquance sexuelle et de victimisation avec le public de manière à le sensibiliser et à défendre la cause des victimes.
10. Développer des cadres complets pour des catégorisations plus fiables des caractéristiques des victimes et des délinquants sexuels, telles que l'origine ethnique au niveau de l'ensemble des régions et des pays. Cela servira également aux statistiques portant sur les crimes et autres indicateurs internationaux, tels que ceux utilisés avec les Objectifs de développement durables.

Recommandations pour la suite des recherches

1. Une étude portant sur le déséquilibre entre les images et les vidéos, basée sur les rapports existants et détaillant les implications de l'utilisation accrue de la vidéo pour la victimisation et l'identification des victimes
2. Développement et validation d'une série de normes de données et d'un cadre de codage annexe de manière à faciliter la collecte, le regroupement et l'analyse des données de cas provenant de séries de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants issues de bases de données internationales de contenus mettant en scène l'exploitation et les abus sexuels d'enfants
3. Étude du lien entre les contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants et les contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants suite à la découverte selon laquelle plus de 61 % des séries d'images analysées incluaient à la fois des contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants et des contenus mettant en scène les abus sexuels d'enfants
4. Étude des jeunes et des images sexuelles impliquant des jeunes afin de répondre à des questions clés telles que la complexité à déterminer le statut des victimes présentées et, plus généralement, les réponses légales adaptées à ce phénomène
5. Comparaison des taux d'identification des victimes et des délinquants sexuels
6. Comparaison des taux d'identification parmi les différentes tranches d'âge de victimes
7. Étude plus large de la distribution des différents niveaux de classement du programme COPINE au sein des séries et des corrélations avec le nombre d'images d'une série
8. Étude comparative portant sur différents types de cas en ligne et hors ligne et sur les caractéristiques et les expériences des victimes
9. Étude portant sur la situation et le contexte des enfants victimes de sexe masculin présentés dans les contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants et sur la sous-estimation possible de leur nombre
10. Recherches menées par les services chargés de l'application de la loi et portant sur les techniques couronnées de succès dans le domaine de l'identification des victimes et sur leur mise en application en tant que moyen de développer des directives et des règles de base pour enquêter sur de nouveaux cas et éventuellement rouvrir des dossiers non résolus



Cofinancé par le Fonds pour la sécurité intérieure
de l'Union européenne



INTERPOL

